



Le 05 juillet 2019

Modification de la présence territoriale des services fiscaux

Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques,

Par un courrier en date du 6 juin dernier, Monsieur Gérald Darmanin, Ministre de l'action et des comptes publics, m'a fait part du projet de modification de la présence territoriale des services de la DDFIP dans le département du Nord actuellement conduit. Dans ce courrier, il m'a suggéré de prendre votre attache afin d'engager un dialogue visant à aboutir à l'organisation la plus adaptée possible.

Nul ne contestera la nécessité d'une adaptation à la société actuelle du maillage de la DGFIP. Cependant, je tiens à vous faire part de mes inquiétudes quant à l'orientation retenue, qui se traduirait inmanquablement par une fragilisation du service public de proximité à plusieurs égards.

Le recours accru à la dématérialisation, s'il correspond effectivement à une évolution sociétale massive, ne saurait en aucun cas devenir la seule interface existant entre les usagers et vos services. De nombreuses personnes demeurent encore très éloignées de telles logiques de fonctionnement et seront pénalisées par la réforme proposée.

De plus, l'indicateur de la présence d'une structure par canton, à moins de trente minutes maximum de tout usager, s'il est utile, n'est en aucun cas suffisant ou satisfaisant en lui seul. La poursuite du développement des maisons de service au public engagées durant le quinquennat précédent, telle que mise en œuvre par le gouvernement, est en effet biaisée : regrouper au même endroit de nombreux services publics est aujourd'hui nécessaire pour faciliter les démarches administratives de nos concitoyens. Néanmoins, cette dernière ne peut être fonctionnelle que si les amplitudes d'ouverture de ces services publics sont adaptées. Ce qui n'est pas le cas dans les propositions d'organisation qui nous sont remontées : schématiquement, l'ouverture de cinq sites deux heures par semaine n'est pas équivalente à la fermeture d'un site ouvert à temps plein.

Ainsi, je crains que la hausse du nombre des points d'ouverture des services fiscaux ne masque en pratique une baisse générale marquée du nombre d'heures d'ouverture de ces services. En ce sens, je souhaiterais pouvoir disposer des éléments relatifs à ces horaires d'ouverture.

De la même manière, axer les relations avec les usagers sur les prises de rendez-vous peut être une piste intéressante mais dépend grandement des horaires d'ouverture proposées à nos concitoyens. La véritable avancée serait de permettre aux personnes ayant besoin de rencontrer vos services de ne pas être contraintes de poser une demi-journée de congés pour ce faire. Je souhaiterais en ce sens également disposer de précisions.

Dans l'attente d'un retour de votre part, je reste à votre entière disposition pour vous rencontrer et échanger avec vous sur cette question fondamentale pour renforcer la qualité du service public proposé à nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick KANNER

Sénateur du Nord

Martine FILLEUL

Sénatrice du Nord